



Bon de commande de paille 2025

Automne 2025

Pour les adhérents à jour de leur cotisation 2025
Merci de nous retourner ce courrier signé
après avoir renseigné les informations et
d'y joindre les chèques d'acompte de règlement
à l'ordre de A-PRO 53.

Bon de commande à retourner

au plus tard

- le 15/09 pour une livraison en octobre
- le 15/10 pour une livraison en novembre
ou décembre

NOM Prénom :

Nom de l'exploitation :

Adresse de l'exploitation :

Portable :

Mail :

Adresse de livraison :

Commande :

Tonnage souhaité (par **camion de 15 tonnes**).
Au tarif de **120€/Tonne** (dans la limite des stocks
disponible)

| Paille de blé | Paille d'orge |
|---------------|---------------|
| | |

Mois de livraison souhaité(s) : Octobre Novembre Décembre

Il est entendu que :

- La paille à livrer est de la paille de blé ou d'orge récolte 2025, de qualité loyale et marchande ;
- La période de livraison se déroulera de juillet à septembre ;
- Le poids est confirmé par ticket de pesée publique ;
- Le tonnage livré peut différer du tonnage commandé en raison des modalités de transport.

Paiement :

- Le règlement s'effectue en envoyant dès maintenant un chèque d'acompte de 1000€ par camion de 15 tonnes (s'il y a plusieurs camions, merci de fournir des chèques séparés) ;
- Les chèques d'acompte seront encaissés après livraison ;
- Le solde de la commande sera ensuite demandé lorsque le tonnage livré sera connu.

A, le

Signature



FDSEA de la Mayenne - Parc Technopôle - Changé BP36135 - 53061 Laval Cedex 9

n° SIRET : 78625707100021 - n° TVA : FR12786257071

 02 43 67 37 96

 contact@fdsea53.fr

 www.fdsea53.fr